

MILLEIS BANQUE PRIVEE

Rapport 2021 Article 29 LEC





MILLEIS BANQUE PRIVEE

RAPPORT 2021 ARTICLE 29 LEC

Table des matières

1. La Démarche Générale de Milleis Banque Privée	3
1.1 La prise en compte de critères ESG dans la sélection des produits financiers conseillés ou intégrés à l'offre de gestion de Milleis Banque Privée.....	4
1.2 L'information des clients sur la prise en compte des critères.....	6
1.3 Les produits financiers « Article 8 » et « Article 9 » de l'offre Milleis Banque Privée.....	6
1.4 Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entreprises de réassurance vie.....	8
1.5 Labels de l'offre de produits financiers Milleis Banque Privée & Initiatives.....	9
2. Les moyens déployés par Milleis Banque Privée	10
2.1 Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG.....	10
2.2 Actions menées pour renforcer ses capacités de prise en compte des critères ESG.....	11
3. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de Milleis Banque Privée ..	11
3.1 Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance de Milleis Banque Privée.....	11
3.2 Politique de rémunération.....	11
3.3 Règlement interne du Conseil d'Administration.....	12
4. Stratégie d'engagement de Milleis Banque Privée auprès des sociétés de gestion et des émetteurs.....	12
5. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris et stratégie nationale bas-carbone « SNBC »	13
6. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	13
7. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.....	13

1. La Démarche Générale de Milleis Banque Privée

La stratégie globale de Milleis Banque Privée encourage un investissement plus responsable.

La prise en compte des critères ESG fait partie des processus de sélection des produits financiers conseillés à la clientèle, ainsi que des processus d'investissement de Milleis Banque Privée.

Le degré de prise en compte n'est pas le même selon la nature du produit ou service proposé. L'enjeu pour Milleis Banque Privée est de proposer une gamme de produits et services adaptée à la situation, aux besoins et aux objectifs de ses clients. Elle cherche par conséquent à proposer différentes solutions en fonction du degré de sensibilité des clients en matière d'investissement responsable.

Dans tous les cas, Milleis Banque Privée se conforme et s'engage à respecter [la Politique ESG de son actionnaire de référence Anacap](#).

A ce titre, Milleis Banque Privée exclut quatre secteurs des produits et services actuellement proposés à la clientèle:

- Production et commerce d'armes controversées ;
- Production de tabac ;
- Production de fourrure animale ;
- Pornographie.

Au-delà de ces exclusions, Milleis Banque Privée cherche à se tenir à l'écart des entreprises sujettes à controverses.

Par ailleurs, lors du lancement de ses produits et services, Milleis Banque Privée réalise des actions de sensibilisation auprès de ses équipes commerciales afin qu'elles puissent présenter et expliquer aux clients les produits et services financiers proposés.

Lorsque ces produits et services disposent de caractéristiques ESG, un focus particulier est effectué sur cette thématique afin de permettre aux équipes commerciales de s'assurer que le produit correspond aux attentes des clients en matière d'ESG.

1.1 La prise en compte de critères ESG dans la sélection des produits financiers conseillés ou intégrés à l’offre de gestion de Milleis Banque Privée

Milleis Banque Privée propose à ses clients une sélection de produits financiers prenant la forme d’Organismes de placement collectif (OPC) ou de produits structurés (principalement des EMTN – Euro Medium Term Note).

Par l’intermédiaire des OPC, Milleis Banque Privée propose à ses clients de s’exposer aux marchés financiers (OPCVM et FIVG), aux marchés immobiliers (SCPI et OPCI) ou d’investir dans des sociétés non cotées (Fonds de Capital Investissement).

Avec les produits structurés, Milleis Banque Privée propose des couples rendement/risque spécifiques définis à travers différents paramètres comme la durée d’investissement, la protection (totale ou partielle) ou non du capital, la nature du sous-jacent (actions, obligations).

Ces différents produits sont logés au sein de différentes enveloppes de type comptes-titres, PEA, ainsi que contrats d’assurance-vie ou de capitalisation multi-supports.

- **Intégration des critères ESG dans le cadre de la sélection des OPC**

Milleis Banque Privée a mis en place un processus de sélection rigoureux des OPC par l’intermédiaire d’une analyse approfondie des critères financiers et extra-financiers dont, notamment, les critères ESG.

L’enjeu pour Milleis Banque Privée est d’offrir à ses clients une sélection de produits financiers rigoureusement choisis offrant le meilleur profil rendement/risque et d’étoffer l’offre ESG disponible.

Dans le cadre de la mise en place de son offre ESG, Milleis Banque Privée sélectionne exclusivement des OPC disposant du label ISR ou du label Febelfin « Towards Sustainability ».

De façon plus générale, dans le cadre de son offre globale en matière d’OPC, à critères quantitatifs et qualitatifs équivalents, les OPC ayant un label ISR et/ou Febelfin seront privilégiés afin d’intégrer l’offre de Milleis Banque Privée.

	Label ISR	Label Febelfin « Towards Sustainability »
Pays d’origine	France	Belgique
Exigences de couverture de l’analyse ESG	Part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds durablement supérieure à 90% Réduction d’au moins 20% de l’univers investissable sur les critères ESG, ou note ESG moyenne du portefeuille significativement supérieure à celle de l’univers de départ	Analyse ESG de 100% des titres, avec dérogations temporaires
Approche	<i>Best in Class</i>	<i>Best in Universe</i>



	Sélection des entreprises les mieux notées dans leur secteur d'activité, d'un point de vue extra-financier de type ESG, sans privilégier ou exclure un secteur.	Sélection des meilleures entreprises d'un univers de départ qui exclut des secteurs dont la contribution au développement durable n'est pas suffisante : charbon et énergies fossiles non conventionnelles (avec seuil de tolérance 10%); Armes conventionnelles et non conventionnelles ; Tabac ; contrevenants au Pacte mondial des Nations Unies « Global Compact »
--	---	--

- **Intégration des critères ESG dans le cadre de l'offre de produits structurés**

Milleis Banque Privée construit avec les émetteurs les produits structurés qui seront ensuite proposés aux clients.

Après analyse de la qualité de l'émetteur, la construction porte principalement sur la formule de gain à échéance du produit (ou en cas de remboursement anticipé) et sur les sous-jacents servant de base à la formule de gain espéré.

L'inclusion des critères ESG peut être réalisée à deux niveaux indépendamment ou concomitamment :

1. L'utilisation du financement par l'émetteur dans des projets à impact. Les produits structurés peuvent être émis en format Green Bond suivant les principes de l'ICMA (International Capital Market Association). Sous ce format, le produit de ces émissions doit être utilisé à (re)financer partiellement ou totalement des projets visant une économie moins carbonée. Le cahier des charges est précis et la mise en œuvre d'un tel programme d'émission peut être soumis à une revue de conformité effectuée par des parties tierces. Moins développés que les Green Bonds, les Social Bonds (re)financent des projets sociétaux internes et/ou externes (à l'entreprise émettrice) et sont également soumis à un cahier des charges strict.
2. Le sous-jacent servant à la formule de gain peut intégrer dans sa construction un ensemble de filtres ESG visant à sélectionner, dans l'univers d'investissement prédéfini, les entreprises les plus performantes en termes d'ESG.

- **La prise en compte des critères ESG au sein de la gestion sous mandat**

La prise en compte des critères ESG diffère selon le type de gestion « Classique » ou « Responsable ».

Dans le cadre du Mandat Classique, Milleis Banque se conforme à la Politique ESG de son actionnaire de référence Anacap, mentionnée précédemment.

Le Mandat Responsable promeut quant à lui des caractéristiques ESG en investissant exclusivement dans des OPC disposant du label ISR ou du label Febelfin « Towards Sustainability »



préalablement sélectionné conformément à politique de sélection des OPC de Milleis Banque Privée (cf. Intégration des critères ESG dans le cadre de la sélection des OPC en page 4 qui constitue un extrait de cette politique).

1.2 L'information des clients sur la prise en compte des critères ESG

Les moyens mis en œuvre pour la prise en compte des critères ESG par Milleis Banque Privée sont disponibles sur le Site Internet Milleis.fr et mis à jour chaque année par l'intermédiaire de la publication :

- du présent rapport,
- de la Déclaration de Performance Extra-financière,
- de l'information concernant les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité,
- de l'information concernant la prise en compte des incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les clients sont également informés des modalités de prise en compte des critères ESG de notre offre de gestion sous mandat par l'intermédiaire des conditions générales du mandat de gestion.

1.3 Les produits financiers « Article 8 » et « Article 9 » de l'offre Milleis Banque Privée

- **Les OPCVM « Article 8 » référencés dans l'univers Gestion sous mandat de Milleis Banque Privée**

Code Isin	Dénomination	Encours
FRO013384989	CM-AM CONV.EU.IC3D	28 239 943,54 €
LU0294032106	JPMIF US SE CCEH3D	24 705 980,81 €
FRO010828913	LAZ.AL.EUR.SRI 13D	24 670 426,31 €
LU0106235459	SISF EUR.EQ.C 2DEC	23 152 608,73 €
LU0992624949	C.P.S.F EUR ACC 3D	22 946 863,78 €
LUI731866494	GS EM C EQ IC	19 745 996,07 €
IE00BYP5TS89	LAZ.EUR.ALT.EURC3D	16 217 424,33 €
LUI650589762	V.F.M.HI HED.EUR3D	15 495 931,15 €
FRO013400546	CM-AM CASH RC2 6D	12 831 989,53 €
FRO010659797	MANDAR.OPPORT.I 4D	12 263 496,42 €
FRO013384617	CM-AM CO.E.IC 3DEC	11 610 934,60 €
LU0830625769	GS EQ.P.R ACC 3DEC	10 525 903,73 €
FRO010913624	COMG.REN.EUR.SI 4D	9 776 933,15 €
LU0827889485	BGF HEAL.D2 EURC2D	6 122 647,87 €
LU0180781394	SISF GL.INF.C 2DEC	5 919 799,20 €
LU0302447452	SISF GL.CL.C 2DEC	5 888 058,58 €
LU0406674407	JPM GLOB.ACC.C 3DC	5 693 294,05 €
LUI484142036	BL EQ.J.BM EUR H3D	5 637 937,55 €
LUI331973468	ELEVA AB.R.CL.R 2D	4 813 594,90 €



LU0940006702	ROB.SU.EUR.ST.FC4D	3 063 179,67 €
LU1664635726	VONTOBEL US EQ.IC	2 866 531,51 €
LU1867116706	BL.AM.S.M.CAPS B3D	2 229 168,23 €
LU0346389348	F.F.G.Y ACC EUR 2D	1 768 413,75 €
LU0999521130	SISF EURO EQ.CHUC	1 436 843,67 €
LU0087133087	JPM US SEL.EQ.C 3D	1 432 626,27 €
LU0992625243	CARMIG.SECURIT.FHC	1 372 575,38 €
LU1583998817	G.SACHS EU C EQ.RC	1 151 127,00 €
LU1602144575	AM.MS.E.E.LS.DR.C	1 078 691,90 €
IE00BYP5WD40	LAZ EU ALT USD-C-A	891 154,17 €
LU0830625504	GS POR.R ACC CL.3D	855 215,99 €
LU0968473941	BLUEB INV GR BD SC	799 067,64 €
LU0571085686	VON.F.MT.I USD 3D	687 993,34 €
FR0013185055	METR.EURO SRI W 5D	612 717,89 €
FR0013333507	AMPLEG.PR.FC SI.4D	609 328,94 €
FR0013289022	LA FRA.TRES.ISR 5D	594 109,28 €
FR0013429446	LAZ.C.G.IC H USD3D	593 412,66 €
LU1484763815	BL.AM.S.M.CAPS B3D	583 513,84 €
LU1484142119	BL.EQ.J.BM USD H3D	489 788,25 €
LU1731833213	FID EU DYN GR YHC	379 797,23 €
LU0278092605	VONTOBEL US EQ.IC	374 758,26 €
LU2098887263	AM S&P500 ESG HEDG	362 131,38 €
LU0841604316	NORDEA I ESEF 3DEC	350 362,04 €
LU0329593007	BGF HEAL.D2 USDC2D	318 901,65 €
LU2037748774	AM.INX EUR.ETF.DRC	303 174,90 €
LU2003419376	JPM.G.M.S.C EURC3D	298 615,53 €
LU0188096720	SCHR.GL.REAL RET.C	272 642,78 €
IE00BZIG4V03	LEG.M.CL.US EQS 3D	271 564,51 €
LU1303369653	JPMF GL GOV BD CHC	261 062,44 €
LU0302446132	SISF GL.CC EQ.C 2D	222 343,07 €
LU0248183658	SISF ASIA.OPP.CC2D	210 220,43 €
LU1910163606	SISF GL SUS C B CC	179 953,29 €
IE00BH4G7D40	ISHS USD CORP EUR	153 208,48 €
IE00BYVJQR85	ISHS MSCI JP SRI	86 133,58 €
LU0841634909	NOR.AM.ST.EQ.HBC3D	59 753,24 €
LU0968474162	BLUEB INV GR BD S	54 959,11 €
LU1560650563	FID.FDS G.T.F.U.2D	32 023,55 €
LU0106259988	SISF ASIA.OP.CUC2D	19 193,49 €
		293 586 022,64 €

Les encours globaux de la gestion sous mandat sont de 413 812 031,82 €. La part des OPCVM classés article 8 représente donc 70,95% de ces encours.

- Les OPCVM « Article 9 » référencés dans l'univers Gestion sous mandat de Milleis Banque Privée

Code Isin	Dénomination	Encours
LU1644441476	CAN.B.G.H.Y.I C3D	16 075 658,66 €
FR0013079753	B.B.MOD.SRI IPC 4D	10 825 041,61 €
FR0010971705	SYCOM.SEL.RESP.I5D	9 396 506,04 €
LU0914732325	MIR.FD N EUR C 4D	6 406 553,89 €
LU2109787635	AM.INX MSC.EMU SRI	1 422 000,00 €
LU1644441559	CAND.SUS.I USD H3D	730 756,22 €



FRO013299294	ECH.POS.IM.EUR.G3D	599 928,53 €
LU2016899705	CAND.BD EM.M.R 3D	292 532,66 €
LU2146191569	ROB.SUS.WAT.EQ.F4D	191 448,54 €
LU0992626480	CAR.P.F EUR ACC3D	165 104,20 €
IE00BD0DT578	BR ISHS BD EUR-D-A	123 412,13 €
		46 228 942,48 €

Les encours globaux de la gestion sous mandat sont de 413 812 031,82 €. La part des OPCVM classés article 9 représente donc 11,17% de ces encours.

- **La Gestions sous Mandat Responsable article 8 de Milleis Banque Privée**

Enveloppe d'investissement	Style de gestion	Devise	Dénomination du profil	Encours
Compte-Titres	Responsable	Euro	Profil 1	896 717 €
Compte-Titres	Responsable	Euro	Profil 3	4 214 915 €
Compte-Titres	Responsable	Euro	Profil 5	1 182 188 €
PEA	Responsable	Euro	Profil PEA	7 610 353 €
				13 904 173 €

Les encours globaux de la gestion sous mandat sont de 413 812 031,82 €. Le Mandat Responsable représente 3,36% de ces encours.

- **Les SCPI « Article 8 » référencées dans l'univers Conseil en investissement de Milleis Banque Privée**

Dénomination	Encours
PIERVAL SANTE	10 904 033€
	10 904 033€

- **Les SCPI « Article 9 » référencées dans l'univers Conseil de Milleis Banque Privée**

Dénomination	Encours
PRIMOVIE	16 400 068 €
PRIMOPIERRE	54 290 495 €
PF GRAND PARIS	3 714 551 €
PFO 2	2 365 270 €
	76 770 384 €

1.4 Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entreprises de réassurance vie

Non applicable à MILLEIS BANQUE PRIVEE.



1.5 Labels de l'offre de produits financiers Milleis Banque Privée & Initiatives

- **Les Labels**

Comme indiqué au 1.1 du présent rapport, Milleis Banque Privée sélectionne exclusivement des OPC disposant du label ISR ou du label Febelfin « Towards Sustainability » pour son univers d'investissement éligible à la Gestion sous Mandat Responsable.

Au 31 décembre 2021, l'univers d'OPCVM de la Gestion sous Mandat Responsable était le suivant :

Code Isin	Dénomination	Labels
LU0772959259	Nordea 1 Nor Amer Stars Eq	ISR & FEBELFIN
LU0914731947	Mirova Euro Sustainable Equity	ISR & FEBELFIN
LU1299303229	Carmignac Pf Emergents	ISR & FEBELFIN
LU0602539867	Nordea 1 - Emerging Stars Equity	ISR & FEBELFIN
FR0013079761	Best Business Models SRI	ISR & FEBELFIN
FR0010863688	Echiquier Positive Impact Europe	ISR & FEBELFIN
LU0187077218	Robeco Sustainable European Stars	ISR & FEBELFIN
FR0011169341	Sycomore Sélection Responsable	ISR & FEBELFIN
LU1234787460	GIS SRI Ageing Population	ISR & FEBELFIN
LU2145461757	RobecoSAM Smart Energy	ISR & FEBELFIN
LU2146190835	RobecoSAM Sustainable Water	ISR & FEBELFIN
LU0302446645	Schroder ISF Glb Clmt Chg	ISR & FEBELFIN
FR0013412822	CM-CIC Moné ISR	ISR & FEBELFIN
LU1644441120	Candriam SRI Bond Global High Yield	ISR & FEBELFIN
FR0010632364	Métropole Euro SRI	ISR
LU0520233601	AB Sustainable US Thematic	ISR
FR0013392073	Aviva Investors Japon ISR	ISR
FR0010375600	Amplegest Pricing Power	ISR
FR0010830240	Lazard Alpha Euro	ISR
FR0010657122	Mandarine Opportunités	ISR
IE00BZ1G3N53	Legg Mason CB US Eq Sust Ldrs	FEBELFIN
LU2003419707	JPM Gbl Macro Sustainable	FEBELFIN
LU2016899614	Candriam Sustainable Bond EM	FEBELFIN
LU1969742029	Franklin Green Target Income 2024 Fund	FEBELFIN
LU1910163515	Schroder ISF Global Sust Conv Bd	FEBELFIN
LU2037748774	Amundi Index Euro Crp Sri 0-3 Y ETF DR	ISR
IE00BH4G7D40	iShares \$ Corp Bond ESG ETF EUR Hdg Inc	ISR
LU1437018168	Amundi IS Euro Corporate SRI ETF DR-C	ISR
LU2109787635	Amundi IS MSCI EMU SRI ETF DR	ISR
LU1602144575	Amundi MSCI EMU ESG Ldrs Sel ETF DR C	ISR
LU1437017863	Amundi IS S&P 500 ESG ETF DR Hedged-C	ISR
IE00BYX8XC17	iShares MSCI Japan SRI UCITS ETF USD Acc	ISR



- **Les Initiatives**

Sur l'année 2021, Milleis Banque Privée a également commercialisé des produits structurés dont l'émission a été utilisée pour financer des projets à impact :

Code Isin	Dénomination	Nominal (M€)
FR9348FS2704	Milleis France ESG	8,3
FR9348FS3934	Milleis France Verte	15,7
FRO014003RI5	Milleis Impact E/G	30,9
FRO014003VI7	Milleis Economie Circulaire	28,4
FRO014005UR5	Milleis Autocall Transatlantique	16,3
		99,6

Les encours globaux des EMTN commercialisés sur l'année 2021 sont de 300,61M €. Les produits structurés dont l'émission a été utilisée pour financer des projets à impact représentent 33,13% de ces encours.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique RSE, Milleis Banque Privée a ajouté des dispositifs de don à la commercialisation de certains EMTN. Ces dons d'un montant de 210k€ environ au profit de National Geographic, Plastic Odyssey et Tara Océan avaient pour objectif la préservation des océans.

Le don à National Geographic est intervenu dans le cadre de la commercialisation de Milleis Océan Mai 2021 et a été effectué par Morgan Stanley qui s'est engagé à financer les efforts de National Geographic pour l'exploration et la protection des océans.

Les dons à Plastic Odyssey et Tara Océan ont respectivement été pris en charge par Milleis Banque Privée (baisse de la marge commerciale) et par les clients investisseurs (baisse du niveau de coupon) dans le cadre de Milleis Plastic Odyssey Juin 2021 et Milleis Traversée 2021.

Le don à Plastic Odyssey a permis de participer au financement du projet Plastic Odyssey Community qui consiste en une action de sensibilisation mondiale visant à alerter sur l'impact de la pollution plastique, réduire cette pollution, étudier et faire découvrir les savoir-faire en matière de collecte et de traitement des déchets plastiques, ainsi qu'expérimenter des techniques de valorisation des déchets.

Le don à Tara Océan a permis de soutenir la future expédition scientifique de la fondation en Océan Arctique via le co-financement d'une nouvelle plateforme de recherche qui permettra d'étudier l'Océan Arctique jusqu'en 2045.

2. Les moyens déployés par Milleis Banque Privée

2.1 Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

Les ressources sont intégrées à la Direction Produits et Solutions qui a la charge de mettre en place un processus de sélection et de gestion rigoureux des produits financiers offerts par Milleis Banque Privée. Dans le cadre de leurs missions, les équipes de la Direction Produits et Solution



utilisent les fournisseurs de données financières Refinitiv et Morningstar qui intègrent également la fourniture de données ESG.

2.2 Actions menées pour renforcer ses capacités de prise en compte des critères ESG

Au cours de l'année 2021, les équipes de la Direction Produits & Solutions ont renforcé leur gouvernance afin que les critères ESG soient mieux pris en compte dans le cadre de la sélection des produits financiers présentés à la clientèle.

Le Mandat Responsable a dans ce cadre été lancé au cours du premier semestre avec des animations commerciales auprès des différents espaces patrimoniaux pour les sensibiliser aux principaux enjeux de la prise en compte des critères ESG.

Les équipes de la Direction Produits & Solutions ont par ailleurs renforcé les échanges avec les sociétés de gestion des fonds labellisés ISR ou Febelfin en organisant des réunions entre ces derniers et les espaces patrimoniaux. Ces échanges ont permis de renforcer l'expertise des banquiers privés en matière de prise en compte des critères ESG et mieux appréhender les nouveaux OPCVM référencés au sein de l'univers conseil & mandat de Milleis Banque Privée.

3. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de Milleis Banque Privée

3.1 Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance de Milleis Banque Privée

La prise en compte des critères ESG est un sujet d'attention pour Milleis Banque Privée. Il est envisagé globalement au sein de l'entreprise. Le Directeur Produits et Solutions a la responsabilité de sa mise en œuvre au sein de l'entreprise en collaboration avec les différents membres du Comité Exécutif.

De façon générale, l'expérience dans le secteur de la Banque et de la Gestion Financière, des membres du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration leur permet d'appréhender au mieux les enjeux liés à une finance plus durable.

Au cours de l'exercice 2021, la Direction de la Conformité a pris en charge le suivi des évolutions réglementaires liées à la finance durable et a débuté des actions de sensibilisation auprès du Comité Exécutif, du Comité des Risques et de la Direction Produits et Solutions.

3.2 Politique de rémunération

La politique de rémunération de Milleis Banque Privée est définie de façon à aligner la stratégie économique et les objectifs à long terme, tout en respectant les valeurs de l'entreprise et en permettant une gestion saine et maîtrisée des risques.



Elle est établie de façon à éviter que les rémunérations liées à des performances entraînent des situations de conflit d'intérêts ou de vente inappropriées aux clients.

Dans ce cadre, la rémunération variable des collaborateurs n'est en aucun cas basée sur les résultats des produits et services financiers proposés, ainsi que sur leur caractère ESG ou non.

Les critères quantitatifs sont pondérés par des critères qualitatifs qui intègrent, notamment, le contrôle des ventes afin de s'assurer que les produits et services proposés aux clients sont adaptés à leur situation financière, à leurs besoins et à leurs objectifs.

3.3 Règlement interne du Conseil d'Administration

Le règlement interne du Conseil d'Administration ne prévoit pas de disposition spécifique concernant la prise en compte des critères ESG. Dans le cadre de ses missions, le Conseil d'Administration a notamment la charge de superviser la mise œuvre de la stratégie RSE de Milleis Banque Privée.

4. Stratégie d'engagement de Milleis Banque Privée auprès des sociétés de gestion et des émetteurs

Dans le cadre de la sélection de ces OPC labellisés, Milleis Banque Privée procède à l'analyse extra-financière suivante.

- Analyse des entreprises sur des critères ESG :

La méthodologie d'évaluation ESG est décrite de façon claire et la société de gestion de l'OPC démontre sa capacité à prendre en compte ces critères dans sa politique d'investissement. La société de gestion de l'OPC met en œuvre des moyens internes ou externes fiables pour conduire son analyse et démontre un effort réel d'analyse et de compréhension des informations dont elle dispose.

- Prise en compte de critères ESG dans la construction du portefeuille :

La stratégie ESG est définie de façon explicite et le résultat de la mise en œuvre de cette stratégie est mesurée. La gestion de l'OPC s'inscrit dans une perspective de long terme.

- Politique d'investissement ESG clairement définie :

Les objectifs généraux, financiers et spécifiques ESG sont clairement décrits dans la politique d'investissement, ainsi que dans les documents commerciaux destinés aux investisseurs.

- Politique d'engagement (dialogue et vote) ESG :

La politique générale de vote et les moyens mis en œuvre sont cohérents avec les objectifs ESG de l'OPC.

- Suivi des émetteurs :

L'OPC doit assurer un suivi des émetteurs afin de pouvoir mesurer l'impact ESG de sa gestion.

- Transparence de l'OPC :



Une communication formalisée avec les distributeurs et investisseurs est mise en place, permettant de veiller à leur bonne compréhension de la stratégie et des objectifs de l'OPC. Le respect des règles de gestion ISR fait l'objet d'un contrôle interne et celles-ci sont clairement décrites aux investisseurs.

Concernant les émetteurs, Milleis Banque Privée ne participe pas aux votes des assemblées générales car le vote est directement exercé par le client.

5. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris et stratégie nationale bas-carbone « SNBC »

Pour l'exercice 2021, Milleis Banque Privée n'a pas fixé de stratégie d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris et la stratégie nationale bas-carbone « SNBC ».

6. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Pour l'exercice 2021, Milleis Banque Privée n'a pas fixé de stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

7. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Pour l'exercice 2021, l'exposition aux risques de durabilité était mitigée par la diversification des actifs sous-jacents de ses mandats de gestion.